

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE HAUTE-NORMANDIE**

\*\*\*

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE N° 15-96**

-----

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie

Vu

le Code du travail, notamment son article R.8122-2 ;

le Code rural et de la pêche maritime ;

le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

le décret n°2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;

le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

l'arrêté interministériel du 27 février 2012 nommant Monsieur Serge LEROY, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie ;

l'arrêté interministériel du 27 Mars 2015, nommant Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de l'Eure ;

les arrêtés ministériels portant affectation de directeurs adjoints et d'inspecteurs du travail à l'unité territoriale de l'Eure ;

la décision du 28 avril 2015 relative à la nomination des responsables des unités de contrôle et à l'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection du travail des unités territoriales de Seine Maritime et de l'Eure,

**DECIDE**

**Article premier :** Délégation permanente est donnée à Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint et responsable de l'unité territoriale de l'Eure, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés ci-dessous, dans les limites du ressort territorial de son unité.

Thèmes	Références
<b>Contrat d'apprentissage</b>	
Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage	Articles L.6225-4 et R.6225-9 du Code du travail
Autorisation ou refus de reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage	Article L.6225-5 du Code du travail
Interdiction de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance	Article L.6225-6 du Code du travail
Autorisation ou refus de levée de l'interdiction de recrutement de nouveaux apprentis	Article R.6225-11 du Code du travail
<b>Contrat de génération</b>	
Contrôle de conformité des accords et des plans d'action et observations sur leur mise en œuvre	Articles L.5121-13, L.5121-15, R.5121-32 et R.5121-37 du Code du travail
Mise en demeure en cas d'absence d'accord ou de plan d'action ou de non-conformité de celui-ci	Articles L.5121-14 et R.5121-33 du Code du travail
Mise en demeure en cas de défaut de transmission ou de transmission incomplète du document annuel d'évaluation	Articles L. 5121-15 et R.5121-38 du Code du travail
Application de la pénalité en cas d'absence de régularisation	Articles L.5121-14, L.5121-15, R.5121-34 et R.5121-38 du Code du travail
<b>Contrat de professionnalisation</b>	
Retrait du bénéfice de l'exonération des cotisations patronales	Article R.6325-20 du Code du travail
<b>Groupement d'employeurs</b>	
Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'employeurs	Articles L.1253-17, D.1253.7 et D.1253-8 du Code du travail
Agrément, refus ou retrait d'agrément d'un groupement d'employeurs et demande de changement de convention collective	Articles R.1253-19 à R.1253-29 du Code du travail

## **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Opposition à la mise en œuvre d'un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Application de la pénalité en cas d'absence d'accord ou de plan d'action

Articles L.1143-3 et D.1143-6 du Code du travail

Articles L.2242-5-1, R.2242-5 et R.2242-8 du Code du travail

## **Dépôt légal des conventions et accords collectifs de travail et plans d'action**

Récépissé de dépôt des conventions et accords d'entreprise ou d'établissement ainsi que des plans d'action, et leurs avenants et annexes, ainsi que des conventions de branche et accords professionnels ou interprofessionnels agricoles, et autres textes soumis au dépôt légal

Articles D.2231-3, 2<sup>ème</sup> alinéa, D.2231-4 et D.2231-8 du Code du travail

## **Durée du Travail**

Dérogation individuelle à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail

Articles L.3121-36 et R.3121-28 du Code du travail  
Articles L.713-13 et R.713-28 du Code rural et de la pêche maritime

Dérogation individuelle à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail

Articles L.3121-35 et R.3121-23 du Code du travail  
Articles L.713-13, R.713-31, 2<sup>ème</sup> alinéa, et R.713-32 du Code rural et de la pêche maritime

## **Santé, sécurité et conditions de travail**

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse

Articles L.4721-1 et R.4721-1 du Code du travail

Approbation des études de sécurité en matière d'activités pyrotechniques ou de chargement et de déchargement de substances ou objets explosifs

Article R.4462-30 du Code du travail

Demande de compléments d'information ou d'essais complémentaires

Dérogation à certaines dispositions en matière de prévention du risque pyrotechnique pour la mise en œuvre d'impératifs de sécurité dans des installations déterminées

Article R.4462-36 du Code du travail

Approbation de l'étude de sécurité pyrotechnique sur les chantiers de dépollution pyrotechnique  
Demande d'essais ou de travaux complémentaires

Article 8 du décret n°2005-1325 du 26 octobre 2005

Autorisation des établissements à pratiquer eux-mêmes la formation des travailleurs en milieu hyperbare	Article 2, II, et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991
Dispense de formation appropriée à l'hyperbarie pour les travailleurs titulaires d'une référence de formation équivalente au certificat d'aptitude à l'hyperbarie	Article 2, III, de l'arrêté du 28 janvier 1991
Dérogation en matière de voies et réseaux divers de chantiers de construction de bâtiment	Article R.4533-6 du Code du travail
Dérogation à l'interdiction d'affecter des salariés sous contrat de travail temporaire à des travaux dangereux	Articles L.1251-10, L.4154-1, D.1251-2, D.4154-3 et D.4154-6 du Code du travail
Dérogation à l'interdiction d'affecter des salariés sous contrat à durée déterminée à des travaux dangereux	Articles L.1242-6, L.4154-1, D.1242-5, D.4154-3 et D.4154-6 du Code du travail
Dispense à l'obligation de mettre des douches journalières à la disposition du personnel qui effectue les travaux insalubres ou salissants	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Dispense en matière de risques d'incendie et d'explosions et évacuation (maître d'ouvrage ou établissement)	Articles R.4216-32 et R.4227-55 du Code du travail
Avis sur plan de réalisation de mesures rétablissant des conditions normales de santé et de sécurité au travail	Article L.4741-11 du Code du travail
Autorisation de dépassement provisoire du nombre maximum d'enfants accueillis dans un local dédié à l'allaitement	Article R.4152-17 du Code du travail
<b>Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée</b>	
Homologation ou refus d'homologation de la rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée	Articles L.1237-14 et R.1237-3 du Code du travail
<b>Intéressement, participation, épargne salariale</b>	
Retrait ou modification de dispositions illégales contenues dans un accord de participation ou d'intéressement ou dans un plan d'épargne salariale	Article L.3345-2 du Code du travail
Accusé réception des dépôts	Articles R.3332-6, D.3313-4, D.3323-7 et D.3345-5 du Code du travail
<b>Travailleurs à domicile</b>	
Demande de contrôle de la comptabilité du donneur d'ouvrage	Article R.7413-2 du Code du travail

## **Emploi d'étrangers sans titre de travail**

Notification en matière de solidarité financière du  
donneur d'ordre

Article D.8254-7  
du Code du travail

Avis à l'OFII sur les modalités de mise en œuvre de la  
contribution spéciale à recouvrer

Article D.8254-11  
du Code du travail

## **Indemnisation des travailleurs privés d'emploi**

Détermination du salaire de référence prévu à l'article 68,  
paragraphe 1 du règlement (CEE) n°1408/71

Article R.5422-3  
du Code du travail

## **Offres d'emploi**

Demande de transmission concernant les offres  
anonymes d'emploi

Articles L.5332-4, R.5332-1 et  
R.5332-2 du Code du travail

## **Représentation du personnel**

Suppression du mandat de délégué syndical ou de  
représentant de la section syndicale

Articles L.2143-11, L.2142-1-2,  
L.2143-11 et R.2143-6  
du Code du travail

Mise en place de délégués du personnel de site.  
Fixation du nombre et de la composition des collèges  
électoraux, du nombre de sièges et de leur répartition  
entre les collèges

Articles L.2312-5 et R.2312-1  
du Code du travail

Reconnaissance ou perte de la qualité d'établissement  
distinct (délégués du personnel)

Articles L.2314-31 et R.2312-2 du  
Code du Travail

Répartition du personnel dans les collèges électoraux et  
des sièges entre les catégories de personnel pour  
l'élection des délégués du personnel

Articles L.2314-11 et R.2314-6  
du Code du travail

Suppression du comité d'entreprise

Articles L.2322-7 et R.2322-2  
du Code du travail

Surveillance de la dévolution des biens du comité  
d'entreprise

Article R.2323-39  
du Code du travail

Reconnaissance ou perte de la qualité d'établissement  
distinct (comité d'entreprise)

Articles L.2322-5 et R.2322-1  
du Code du travail

Répartition du personnel dans les collèges électoraux et  
des sièges entre les catégories de personnel pour  
l'élection au comité d'entreprise

Articles L.2324-13 et R.2324-3  
du Code du travail

Détermination du nombre d'établissements distincts, répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories pour les élections au comité central d'entreprise

Répartition des sièges au comité de groupe

Désignation du remplaçant du représentant au comité de groupe ayant cessé ses fonctions

Suppression du comité d'entreprise européen

Arbitrage sur l'application de la réglementation du travail, en cas de désaccord au sein d'un comité de travail de la SNCF

#### Divers

Correspondances adressées aux autorités judiciaires dans le cadre des actions d'inspection de la législation du travail, sans préjudice des attributions confiées par la loi aux agents de contrôle de l'inspection du travail

Courriers aux parlementaires, aux élus locaux et aux partenaires sociaux dans les domaines relevant de l'inspection de la législation du travail

Correspondances adressées aux services préfectoraux, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales et chambres consulaires relatives aux domaines relevant de l'inspection de la législation du travail

Articles L.2327-7 et R.2327-3 du Code du travail

Articles L.2333-4 et R.2332-1 du Code du travail

Articles L.2333-6 et R.2332-1 du Code du travail

Articles L.2345-1 et R.2345-1 du Code du travail

Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2001

**Article deux :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques LE MARC, responsable de l'unité territoriale de l'Eure, la délégation de signature qui lui est consentie est successivement exercée en fonction des absences ou empêchements, dans l'ordre suivant, par :

- Monsieur Pierre-François LEBOULANGER, inspecteur du travail, responsable d'unité de contrôle ;
- Madame Véronique ALIES, directrice adjointe du travail ;
- Madame Christine FARA, directrice adjointe du travail.

**Article trois :** La décision n°15-85 du 26 Février 2015 donnant délégation de signature au responsable de l'unité territoriale de l'Eure est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015, date d'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article quatre** : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie et les délégués susnommés sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Rouen, le 28 Avril 2015

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi



Serge LEROY